



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Titulaire d'un certificat canadien reconnu

Guide de demande d'adhésion

Pour les compagnons titulaires d'un certificat de qualification reconnu portant la mention Sceau rouge ou d'un autre certificat d'autorisation délivré par une autre province ou un autre territoire canadien.

Mars 2020

ADMISSIBILITÉ

Le processus de demande est réservé aux compagnons titulaires d'un certificat de qualification, d'un permis ou d'un autre titre de compétence canadien reconnu par l'Ordre des métiers de l'Ontario, et qui souhaitent obtenir un certificat de qualification de l'Ontario sans formation ou examen supplémentaire. Vous pouvez recourir à ce processus de demande si vous êtes titulaire d'un certificat reconnu valide.

Certificats reconnus

En vertu de la [Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage](#), l'Ordre a le devoir de reconnaître que les personnes titulaires de certains certificats de qualification délivrés dans d'autres provinces et territoires canadiens satisfont aux exigences pour obtenir un certificat de qualification de l'Ontario.

Pour être reconnu, un certificat de qualification, un permis ou un titre de compétence doit respecter la définition juridique d'un « certificat d'autorisation » selon la [Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre](#) et doit posséder un équivalent métier en Ontario.

Équivalents métiers

Un équivalent métier correspond à un métier désigné en Ontario qui équivaut à un métier dans une autre province. Le champ d'exercice de deux métiers équivalents doit être comparable. Il existe :

- 52 métiers désignés [Sceau rouge](#) en Ontario
- 21 autres métiers avec des équivalents métiers

Si vous avez des doutes quant à la possibilité de faire reconnaître votre titre de compétence, envoyez un courriel à l'adresse credentialcheck@collegeoftrades.ca.

PROCESSUS DE DEMANDE

Si vous êtes titulaire d'un certificat de qualification reconnu et que vous souhaitez obtenir un certificat de qualification de l'Ontario, effectuez les étapes suivantes :

Étape 1 : Vérifiez que votre certificat de qualification est reconnu (*voir ci-dessus*).

Étape 2 : Communiquez avec l'organisme émetteur du certificat pour vérifier que votre certificat de qualification reconnu est valide, et qu'il n'a pas été révoqué, suspendu ou annulé.

Étape 3 : Vérifiez que votre demande comprend les éléments suivants :

- Formulaire de demande rempli (*joint à la fin de ce guide*)
- Photocopie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Exemple de ou des certificat(s) de qualification valide(s) reconnu(s)

- Paiement des frais de vérification des titres de compétences (*voir « Frais » à la page 3*)

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et les éventuels frais payés seront remboursés.

Étape 4 : Envoyez votre demande par courriel, télécopie ou courrier, ou déposez-la à l'Ordre.

Courriel : credentialcheck@collegeoftrades.ca

Télécopie : 1-647-340-4332 (RGT) ou 1-866-398-0368 (sans frais)

Adresse :
Ordre des métiers de l'Ontario
655, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5G 2K4

Étape 5 : L'Ordre vérifiera auprès de l'autorité compétente la validité de votre certificat et l'existence d'un équivalent métier en Ontario.

Étape 6 : L'Ordre vous informera de la décision concernant votre demande par courriel ou par la poste sous 4 à 6 semaines. Certaines demandes peuvent nécessiter davantage de temps pour vérifier vos titres de compétences auprès de l'autorité réglementaire compétente. Pour connaître l'état de votre demande, composez le 647-847-3000 (RGT) ou le 1-855-299-0028 (sans frais), ou encore envoyez un courriel à l'adresse credentialcheck@collegeoftrades.ca.

CONSIGNES

- Les demandeurs doivent répondre aux questions précisément et avec franchise, vérifier que la demande soumise est complète, joindre la preuve qu'ils détiennent un certificat reconnu valide, joindre les frais exigés, et répondre aux éventuelles demandes de complément d'information dans le délai imparti.
- La preuve doit être vérifiable et authentique. Il appartient au demandeur de fournir une preuve vérifiable par l'Ordre. Si la preuve n'est pas authentique, ou s'il n'est pas possible de la vérifier, votre demande sera refusée et l'Ordre se réserve le droit de procéder à une enquête dans le cas où un demandeur est soupçonné de faire de fausses déclarations ou de soumettre des documents contestables.
- Des copies des documents sont acceptées, mais soyez prêt(e) à fournir les originaux sur demande. Les documents envoyés par la poste ou par courriel, ou déposés en personne ne vous seront pas rendus; c'est pourquoi il est préférable de conserver les originaux de tous les documents.
- Si vous détenez un certificat d'autorisation pour plusieurs métiers, vous pouvez soumettre un formulaire de demande en fournissant les renseignements relatifs aux multiples titres de compétences reconnus que vous détenez.

FRAIS

Les frais de vérification des titres de compétences s'élèvent à 50 \$, auxquels s'ajoutent 6,50 \$ de taxe de vente harmonisée (TVH), soit 56,50 \$.

Remarques :

- Les frais sont exprimés en dollars canadiens.
- Les frais d'adhésion annuels ne sont pas compris. Ils s'appliquent séparément et au moment de la vérification de vos titres de compétences reconnus et de l'approbation de votre demande.
- Des frais distincts s'appliquent à chaque vérification d'un certificat de qualification. Les demandeurs qui sollicitent une certification pour plusieurs métiers doivent payer les frais pour chaque certificat de qualification vérifié.
- Les vétérans et les réservistes sont exonérés des frais de demande. Pour cela, ils doivent remplir le formulaire de [*demande d'exemption des frais pour vétéran/réserviste des Forces canadiennes*](#) et leur service militaire sera vérifié auprès du ministère de la Défense nationale.

POUR NOUS JOINDRE

En personne ou par courriel

Ordre des métiers de l'Ontario
655, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5G 2K4
Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Téléphone :

(647) 847-3000 (dans la RGT)
1 (855) 299-0028 (sans frais)
Horaire du centre d'appels : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Courriel :

Envoi des demandes : credentialcheck@collegeoftrades.ca
Renseignements généraux : info@collegeoftades.ca

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour en savoir plus sur ce processus, rendez-vous sur : collegeoftrades.ca/fr/evaluation-dequivalence
- Pour en savoir plus sur l'Ordre des métiers de l'Ontario, rendez-vous sur : ordredesmetiers.ca
- Pour en savoir plus sur l'apprentissage, rendez-vous sur : ontario.ca/fr/page/entreprendre-un-apprentissage
- Pour consulter la liste des bureaux d'apprentissage d'Emploi Ontario, rendez-vous sur : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Les renseignements fournis dans le contexte de cette demande sont recueillis, utilisés et divulgués en vertu de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, des règlements pris en vertu de la Loi, du Règlement administratif de l'Ordre et d'autres lois et règlements applicables.

Pour tous les demandeurs : l'Ordre vérifiera les renseignements fournis dans le cadre des demandes. Les demandeurs doivent s'assurer de l'exactitude de tous les renseignements fournis. Si l'Ordre détermine que des renseignements erronés, trompeurs ou inexacts ont été fournis en rapport avec une demande, celle-ci pourra être refusée, et tous les certificats et attestations d'adhésion associés pourront être annulés ou révoqués. Quiconque est reconnu coupable de déclarations fausses ou trompeuses peut également s'exposer à d'autres conséquences en vertu de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, y compris à une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 \$.

Section A - Renseignements sur le demandeur

Renseignements									
Prénom			Deuxième prénom ou initiale			Nom			
Date de naissance (mm/jj/aaaa)		Sexe		Langue préférée			Numéro de l'Ordre (le cas échéant)		
				Français	Anglais				
N° de téléphone cellulaire			N° de téléphone du domicile			N° de téléphone professionnel			
Adresse courriel									
Numéro	Route rurale	Nom de rue				N° d'appartement		Case postale	
Ville			Province		Code postal		Pays		
Nom du métier reconnu Sceau rouge ou par l'Ontario							Code du métier de l'Ontario		
Renseignements sur le titre de compétence									
Êtes-vous titulaire d'un certificat de qualification reconnu (certificat d'autorisation) délivré par une autre province ou un autre territoire du Canada? Veuillez fournir des détails sur les certificats de qualification que vous détenez et pour lesquels vous demandez une certification de l'Ontario (joignez des feuilles supplémentaires en cas de besoin) Remarque : Si vous ne détenez pas de certificat de qualification reconnu et valide, ni d'autre permis délivré par une autorité réglementaire d'une autre province ou d'un autre territoire canadien, vous n'êtes pas admissible à ce processus. Si vous avez besoin d'aide pour trouver le processus adapté à votre situation, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle par téléphone : 1-855-299-0028 ou par courriel : info@collegeoftrades.ca .									
① Nom du métier						Province ou territoire de délivrance			
Numéro du certificat			Date de délivrance			Numéro de Sceau rouge (le cas échéant)			
② Nom du métier						Province ou territoire de délivrance			
Numéro du certificat			Date de délivrance			Numéro de Sceau rouge (le cas échéant)			

Déclaration d'exactitude quant aux renseignements fournis

En apposant ma signature ci-dessous, je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis ou que je fournirai à l'avenir à l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) dans le contexte de cette demande sont véridiques, exacts et complets. Je conviens d'aviser immédiatement l'Ordre au sujet de toute modification future des renseignements que j'ai fournis. Si je fournis à l'Ordre des renseignements ou des documents faux ou trompeurs, ou si je ne fournis pas les renseignements ou les documents demandés, je reconnais :

- Que l'on pourrait me refuser un certificat de qualification, un certificat de qualification temporaire ou une attestation d'adhésion;
- Que l'on pourrait suspendre, révoquer ou soumettre à des modalités, conditions ou restrictions particulières tout certificat de qualification, certificat de qualification temporaire ou attestation d'adhésion m'ayant été délivré par l'Ordre;
- Que l'on pourrait me trouver coupable d'une infraction et, sur déclaration de culpabilité, m'imposer une amende; ou
- Que l'on pourrait me soumettre à d'autres poursuites, pénalités, coûts ou conséquences prévus aux termes de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage (la Loi), des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de l'Ordre, y compris, entre autres, une poursuite pour motif de faute professionnelle qui pourrait entraîner, si je suis reconnu(e) coupable, l'imposition de différentes pénalités, y compris un ordre enjoignant au registraire de l'Ordre de révoquer, de suspendre ou de soumettre à des conditions ou des restrictions tout certificat de qualification, certificat de qualification temporaire ou attestation d'adhésion m'ayant été délivré par l'Ordre.

Consentements

Je consens à ce que l'Ordre se réserve le droit de demander et de recevoir – ou de fournir – des renseignements, des documents et des dossiers me concernant, à des personnes susceptibles de posséder des éléments pertinents dans le cadre de cette demande, à savoir :

- Mes employeurs anciens et actuels;
- Des instances et organismes gouvernementaux (y compris des ministères, conseils et agences) ou des fonctionnaires du gouvernement, des forces de police ou des autorités militaires;
- Des organismes, autorités, agences ou organes de direction, de réglementation, d'autoréglementation, ou des organismes responsables de l'apprentissage ou d'autres métiers;
- Des établissements d'enseignement ou de formation;
- Des agences de renseignements sur la consommation;
- Des sources accessibles au public en vertu des lois ou règlements applicables;
- Toute autre source pertinente.

Je consens à ce que l'Ordre recueille, utilise et divulgue tout renseignement, document ou dossier fourni dans le contexte de cette demande aux fins suivantes :

- Vérification des renseignements;
- Évaluation et traitement de cette demande;
- Administration de mon dossier ou adhésion à l'Ordre;
- Administration et mise en application de la Loi, des règlements pris en vertu de la Loi et du Règlement administratif de l'Ordre;
- Conduite d'inspections ou d'enquêtes;
- Réalisation de l'analyse des politiques, de l'évaluation et de la recherche nécessaires relativement à l'apprentissage et à la certification des métiers;
- Toute autre fin pour laquelle l'Ordre exige mon consentement et à laquelle je consens;
- Conformité avec la loi.

Je consens à ce que tous les renseignements, documents ou dossiers exigés par l'Ordre pour les fins susmentionnées auprès d'autres sources soient fournis à l'Ordre. En outre, je consens à ce que l'Ordre recueille, utilise et divulgue mes renseignements personnels et confidentiels fournis dans le contexte de cette demande selon les dispositions prévues ci-dessus, ainsi qu'en conformité avec la politique de confidentialité de l'Ordre, publiée à l'adresse <https://www.collegeoftrades.ca/fr/policy>, et dans les cas requis ou permis par des lois ou des règlements applicables.

Questions et déclarations sur les antécédents

Dans les questions suivantes, « vous » se rapporte à une personne physique ou à une personne morale, une société de personnes, une entreprise individuelle, ou à toute autre organisation utilisée par une personne physique (seule ou avec d'autres). **Si vous répondez « oui » à l'une ou l'autre de ces questions, veuillez fournir des détails : circonstances, dates, résultats, conclusions et documents à l'appui (si vous manquez d'espace, veuillez joindre une autre feuille).**

Est-ce qu'un organisme responsable de l'apprentissage ou des métiers ou un organisme de réglementation ou d'autoréglementation du Canada ou d'ailleurs a déjà entrepris des procédures d'enquête ou intenté des poursuites contre vous pour des motifs de discipline, de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité?

Non Oui Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Est-ce qu'un organisme responsable de l'apprentissage ou des métiers ou un organisme de réglementation ou d'autoréglementation du Canada ou d'ailleurs a déjà refusé de vous délivrer une carte de membre ou un permis pour des motifs de discipline, de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité?

Non Oui Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

SECTION B - Déclarations et consentements (suite)

Questions et déclarations sur les antécédents (suite)

Est-ce que votre carte de membre, votre permis ou votre convention de formation délivré par un organisme responsable de l'apprentissage ou des métiers ou un organisme de réglementation ou d'autoréglementation du Canada ou d'ailleurs a déjà été révoqué, suspendu ou soumis à des conditions ou des restrictions particulières pour des motifs de discipline, de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité?

Non Oui Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

En tant que membre d'une organisation ou titulaire d'un permis ou d'une convention de formation délivré par un organisme responsable de l'apprentissage ou des métiers ou par un organisme de réglementation ou d'autoréglementation du Canada ou d'ailleurs, avez-vous déjà été réprimandé(e), passible d'une amende ou déclaré(e) coupable d'une infraction, ou avez-vous déjà reçu des services de consultation, ou été contraint(e) de suivre une formation ou des cours d'enseignement, sous réserve de toute autre mesure corrective, ou été contraint(e) de démissionner, cela pour des motifs de discipline, de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité?

Non Oui Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Avez-vous lu le code de déontologie des membres de l'Ordre des métiers de l'Ontario au moment de l'adhésion à l'Ordre et acceptez-vous de vous conformer? (<https://www.collegeoftrades.ca/wp-content/uploads/Guide-to-Code-of-Ethics-FR-March-2020.pdf>)

Oui Non

Signature

Date

X

SECTION C – Frais et paiement

Renseignements sur le paiement des frais de demande

Frais de vérification*
50 \$ (+TVH) = 56,50 \$

*** Remarque : des frais de vérification distincts s'appliquent à chaque certificat**

Je joins un chèque certifié ou un mandat

Numéro de chèque certifié ou de mandat

ou

J'autorise l'utilisation de la carte de crédit suivante :

Numéro de carte de crédit

Visa MasterCard American Express

Nom du titulaire de la carte
(en lettres moulées) _____

Date
d'expiration : _____
(mm/aaaa)

Signature du titulaire : _____

Date de
signature : _____

Remarques :

- Tous les paiements doivent être faits au nom de l'Ordre des métiers de l'Ontario.
- Les frais doivent être réglés en dollars canadiens et sont non remboursables. Le montant des frais peut être modifié.
- N'envoyez pas par courriel vos renseignements de carte de crédit. Vous pouvez effectuer les paiements par carte de crédit par téléphone (1-855-299-0028) ou par télécopie (1-866-398-0368).
- Ces frais n'englobent pas les coûts d'examen et d'adhésion.
- Les vétérans et les réservistes des Forces canadiennes sont exonérés des frais de demande. Les vétérans et les réservistes des Forces canadiennes doivent remplir et renvoyer le formulaire de [Demande d'exemption des frais pour les vétérans/réservistes des Forces armées canadiennes](#) sans y joindre le paiement.